



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 31
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 4
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 24.092/DH

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE ET URGENTE POUR MAYOTTE - SUBVENTION A LA FONDATION DE FRANCE

SEANCE DU 17/12/2024

LE MARDI DIX-SEPT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE A 19H31, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER, Madame Valérie RAGOT, Monsieur Eric ADAM, Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jérôme MEUNIER, Monsieur Timotée DAVIOT, Madame Nathalie DOHUU,
Monsieur Nicolas DOHIN, Madame Céline PAVILLON, Monsieur Dominique SERGI,
Madame Claudine ROSSIGNOL, Monsieur Lionel SENTENAC, Madame Nathalie ALCARAZ,
Monsieur François FAREZ, Madame Clarisse ANDRÉ, Madame Christie GEY,
Monsieur Manuel DE CARVALHO, Madame Elisabeth FALOU, Monsieur Jean FIORESE,
Monsieur Nouridine SEDRATI, Madame Evelynne BERTELLI, Monsieur Guillaume PEYTAVIN,
Madame Fatiha AKHSIL, Monsieur Serafino SERRAVALLE, Madame Françoise JUNGFER BOUVIER,
Monsieur Serge BADENS, Monsieur Eric BASSET, Madame Henriette SPIEGEL,
Monsieur Jean-Marc TREUIL, Monsieur Jean-Michel MATHY, Monsieur Arnaud DEGEN

POUVOIRS :

Madame Marie-Hélène EUVRARD a donné pouvoir à Monsieur Bruno GALLIER,
Monsieur Franck PEROIS a donné pouvoir à Monsieur Eric ADAM,
Madame Agnès BONAFOUS a donné pouvoir à Monsieur Arnaud DEGEN,
Monsieur Kilé Olivier YENGE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel MATHY

Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex

Tél. : 01 69 39 89 89 - Fax : 01 60 46 30 89 - Courriel : monsieurlemaire@mairie-brunoy.fr - www.brunoy.fr

Tout courrier doit être adressé impersonnellement à M. le Maire

SEANCE DU 17/12/2024

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE ET URGENTE POUR MAYOTTE - SUBVENTION A LA FONDATION DE FRANCE

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT l'appel aux dons formulé par de nombreuses associations et organisation non gouvernementale et notamment la Fondation de France, pour venir en aide aux habitants de l'archipel de Mayotte, dévasté le 14 décembre dernier par le passage du cyclone Chido,

CONSIDERANT l'importance du bilan humain, bien que provisoire, pouvant se compter en plusieurs centaines de victimes,

CONSIDERANT l'ampleur des dégâts, en particulier sur les populations les plus fragiles et les plus précaires,

CONSIDERANT l'émotion que suscite ce drame mais également le réflexe immédiat de venir en aide aux habitants de Mayotte,

CONSIDERANT le devoir de Solidarité avec ce département français et les habitants de l'archipel,

CONSIDERANT l'urgence de la situation sur les plans humains et sanitaires,

Après en avoir délibéré,

SEANCE DU 17/12/2024

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE ET URGENTE POUR MAYOTTE - SUBVENTION A LA FONDATION DE FRANCE

ADOpte A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : DECIDE D'OCTROYER une subvention exceptionnelle à la Fondation de France, sous forme de don, d'un montant de 5 000 € pour venir en aide aux habitants de l'archipel de Mayotte.

ARTICLE 2 : DIT que cette dépense est inscrite au budget communal.

ARTICLE 3 : DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois suivants sa publication ou notification.

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 18/12/2024

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN

Acte publié sur le site de la Ville le : 19/12/2024

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 24.092/DH

Objet de l'acte : ATTRIBUTION D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE ET URGENTE POUR MAYOTTE -
SUBVENTION A LA FONDATION DE FRANCE

Thème Préfecture : 7 - Finances locales / 5 - Subventions

Transaction Préfecture : 091-219101144-20241217-BRU_DE_24425_1-DE

Date de l'acte : 17/12/2024

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_24425_1

Date de réception en Préfecture : 19 décembre 2024